

# Transports gratuits des aides bénévoles de la Croix-Rouge

Autor(en): **Rickenmann, Valérie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **44 (1966)**

Heft 2

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-722451>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Blanchissage et repassage du linge à Genève

L'Hospice général a lancé en juin 1965 une action blanchissage et repassage du linge qui se poursuit actuellement.

Peuvent en bénéficier les personnes âgées de plus de 60 ans domiciliées dans le canton de Genève et ayant un revenu inférieur ou égal à Fr. 450.— par mois pour un isolé et Fr. 750.— par mois pour un couple.

Le prix de blanchissage d'un sac de linge de 8 kilos au maximum est de: 3.—; le prix du blanchissage et repassage de: 9.—. La réception du versement par l'Hospice général fait office de bon de commande.

Au début, le linge était lavé et repassé par les soins de l'une de nos maisons de jeunes. Un livreur passait prendre le linge à domicile le mardi et le rapportait le mardi suivant.

Dès le 1er novembre, à la suite de transformations dans cette maison, nous avons passé un accord avec une blanchisserie de la ville qui assure depuis le travail et la livraison. De plus, l'action a été étendue aux handicapés physiques, quel que soit leur âge.

Le nombre des bénéficiaires dépasse actuellement cinquante.

F-X. Charles, Hospice général Genève

Die soziale Institution «Hospice général» hat im Juni 1965 einen Wäsche- und Bügeldienst organisiert, anfänglich nur für Leute über 60 Jahren mit begrenztem Einkommen, nachträglich auch für jüngere Gebrechliche. Der Preis für einen Sack Wäsche zu 8 Kilo im Maximum beträgt Fr. 3.— für Waschen, Fr. 9.— für Waschen und Bügeln. Anfänglich wurde die Wäsche in einem Jugendhaus des Hospice général besorgt; nach dem 1. November wurde ein Abkommen mit einer Wäscherei getroffen, welche auch den Abholdienst übernimmt.

## Transports gratuits des aides bénévoles de la Croix-Rouge

Lorsque, il y a 3 ans, nous avons accepté ce service à Neuchâtel, nous n'avons pas voulu créer une œuvre nouvelle. Il nous semblait pourtant qu'il y avait encore des «forces utilisables», c'est-à-dire des personnes de bonne volonté disposant occasionnellement ou régulièrement de quelques heures. Le temps nous a donné raison. Notre fichier groupe environ 70 noms. Ce sont des

mères de famille, des grand-mères ou des personnes seules qui peuvent se soustraire quelques heures à leurs obligations et qui, par bonheur, sont souvent motorisées. Ce qui nous étonne et enchante est leur extrême bonne volonté et leur disponibilité. Dans les délais les plus courts, elle sont prêtes à rendre service. Lorsqu'elles se sont inscrites, nous leur avons promis toute liberté de refuser un service qui ne leur conviendrait pas et que nous ne leur demanderions jamais plus d'un fois par semaine de se mettre à notre disposition. Nous avons ainsi pu acquérir de très nombreux membres.

Auprès de nos aînés, les services rendus sont des plus variés. Nous avons accompagné des personnes âgées et handicapées durant quelques mois au centre de physiothérapie. Des aides bénévoles ont conduit des personnes sortant de l'hôpital à leur lieu de convalescence et, à la fin de leur cure, à leur domicile. Un établissement psychiatrique nous a demandé d'amener des jeunes malades auprès de leurs mères impotentes pour une visite. Nous rendons visite régulièrement à des personnes handicapées, visites consistant à conduire celles-ci dans la campagne environnante et à leur offrir le thé. Naturellement, nous participons aux promenades organisées pour personnes âgées lorsque la section a la joie d'avoir à sa disposition le car de la Croix-Rouge de la jeunesse. Chaque semaine, des aides bénévoles apportent leur collaboration au club pour personnes âgées et isolées de la Fondation «Pour la Vieillesse» à Neuchâtel.

Comme on pourra le constater, notre travail consiste en une aide individuelle et non pas en des transports de «masses». Ce que sera la tâche de nos collaboratrices dans une année ou deux, seul l'avenir nous le dira. Nous sommes mues par notre joie de rendre service et disposées à nous adapter à toutes les nécessités.

Grâce à ces quelques lignes, nous avons pu nous-mêmes faire le point, «repenser» notre plaisir de pouvoir nous mettre à la disposition du prochain.

Valérie Rickenmann, responsable aides bénévoles,  
Section Croix-Rouge Suisse, Neuchâtel

Als die Sektion Neuchâtel vor 3 Jahren daranging, den Transportdienst zu organisieren, ging sie davon aus, dass es da und dort noch «verfügbare Kräfte» haben dürfte, d. h. Menschen guten Willens, welche hin und wieder oder regelmässig einige Stunden Zeit hätten. Tatsächlich umfasst die Kartothek heute 70 Adressen von Müttern, Grossmüttern und Alleinstehenden, welche bereit sind, sich nebst ihren täglichen Pflichten für Betagte und Gebrechliche

einsetzen zu lassen. Glücklicherweise ist ein grosser Teil von ihnen «motorisiert». Sie haben sich in der Regel für einen Dienst in der Woche verpflichtet, dürfen jedoch, falls eine Anfrage ungelegen kommt, auch absagen. Im allgemeinen sind sie auch innerhalb kürzester Fristen bereit, einen Dienst zu übernehmen. Sie begleiten Betagte und Behinderte ins Physiotherapiezentrum, holen sie aus dem Spital ab, führen sie zur Erholung oder ganz einfach zu einem Spaziergang ins Freie. Sie transportieren auch einzelne Gebrechliche zu den Klubnachmittagen des Kantonalkomitees der Stiftung «Für das Alter» in Neuchâtel (vergleiche März 1966).

Die verantwortliche Leiterin und ihre Helferinnen freuen sich stets aufs Neue, in dieser Weise ihren «Nächsten» dienen zu können.

## **Livraison de repas chauds à domicile**

Action lancée en novembre 1965 par l'Hospice général, dans certains quartiers de la ville de Genève. Les conditions à remplir sont les mêmes que pour l'action branchissage.

La procédure initiale était la suivante:

Le premier repas était payé lors de l'inscription, les repas subséquents étaient payés au livreur qui passait aux jours indiqués sur le bulletin, entre 11 h. et 12 h. 30. La cantine dans laquelle les aliments sont livrés est reprise lors du portage suivant.

Dans le but de simplifier les démarches, nous n'exigeons plus, depuis début avril, un versement postal. Sur simple demande téléphonique, le livreur passe à domicile pour fixer les dates de livraison et convenir des désirs particuliers des bénéficiaires (plats interdits, etc.).

Cette action a été étendue dernièrement aux handicapés physiques, quel que soit leur âge, et à de nouveaux quartiers. Le nombre des repas ainsi livrés a passé de 210 en février, à 370 en mars et 374 en avril.

Le 90 % des bénéficiaires se déclarent enchantés de la qualité des repas et de la simplification du système.

Das «Hospice général» Genf begann im November 1965 mit dem Mahlzeiten-dienst für Betagte in Genf. Die Bedingungen waren dieselben wie für den Wäsche- und Flickdienst (siehe dort).

Anfänglich mussten die Leute für die erste Mahlzeit bezahlen bei der Einschreibung. Der Lieferant brachte dann die Mahlzeiten an den gewünschten Tagen zwischen 11.00 und 12.30 Uhr und nahm Barzahlungen für jede Mahlzeit entgegen.

Im Interesse der Vereinfachung genügt seit anfangs April eine telefonische Meldung, worauf der Lieferant vorbeigeht und die Daten sowie allfällige Diätvorschriften entgegennimmt.